

Quelques exemples d'avis récents

- Calendrier vaccinal de base recommandé par le CSH (2006) (CSH 8206).
- Recommandations pour la prévention de la transmission des encéphalopathies spongiformes transmissibles (Maladie de Creutzfeldt-Jakob) en milieu hospitalier (2006) (CSH 7276-2).
- Standards de qualité pour les cultures de cellules cartilagineuses autologues et allogènes (2005) (CSH 7968)/ Aide-mémoire pour les inspections des banques de tissus (2006) (CSH 8029).
- Psychothérapies: définitions, pratiques, conditions d'agrément (2005) (CSH 7855).
- Recommandations nutritionnelles pour la Belgique (2003) (CSH 7145-1); nouvelle révision prévue fin 2006 (CSH 7145-2).
- Avis du CSH en matière de bancs solaires et rayonnement UV (2000) (CSH 5783).
- Recommandations pour le contrôle et la prévention de la transmission de Staphylococcus aureus résistant à la méthicilline dans les hôpitaux belges (2005) (CSH 7725)/ Prévention des infections périnatales à streptocoques du groupe B (2003) (CSH 7721)/ Recommandations en matière de gestion des déchets de soins de santé (2005) (CSH 5109).



De nombreux autres thèmes d'actualité sont abordés: grippe saisonnière (hiver 2006-2007) (CSH 8190), acides gras oméga-3 (2004) (CSH 7945), recommandations aux tatoueurs et pierceurs (2002) (CSH 7674), œufs de poules élevées en plein air (2005) (CSH 8126), transfusions sanguines (2005) (CSH 8068), prise en charge de première ligne en santé mentale (2003/2005) (CSH 7814) traitement du linge des institutions de soins (2005) (CSH 8075), antennes GSM (2005) (CSH 8103), etc.

Le Conseil Supérieur d'Hygiène évolue en permanence pour être en adéquation avec vos besoins. Notre réseau d'experts constitue une garantie de qualité pour les soins de santé en Belgique. Il s'appuie pour cela sur les plus récentes études scientifiques belges et internationales.

Si vous avez des questions, des remarques ou voulez soumettre vos idées, vous pouvez consulter notre site web www.health.fgov.be/CSH_HGR ou vous adressez à notre coordinateur andre.pauwels@health.fgov.be

Editeur responsable : Dr D. Cuyppers, Place Victor Horta, 40 bte 10 - 1060 Bruxelles



Conseil Supérieur d'Hygiène

rue de l'Autonomie, 4
1070 Bruxelles

Tél.: +32(0)2.525.09.00
Fax: +32(0)2.525.09.77

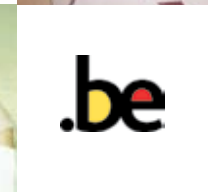
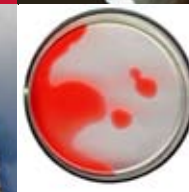


service public fédéral
SANTÉ PUBLIQUE,
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT



Conseil Supérieur
d'Hygiène

Conseil
Supérieur
d'Hygiène



Chers lecteurs,

La diffusion d'une brochure visant à présenter le Conseil Supérieur d'Hygiène (CSH) à l'ensemble des acteurs dans le domaine de la santé s'inscrit dans une campagne plus large pour l'amélioration de la visibilité de cet organisme.

Une enquête commanditée par le Conseil au début de cette année montre en effet qu'un grand nombre de personnes ont déjà entendu parler du Conseil Supérieur d'Hygiène, mais qu'elles en ont une image plutôt imprécise. Or, dans la plupart des cas, le Conseil peut influencer leur activité professionnelle.

Ces quelques lignes vous présentent le Conseil: sa naissance, sa mission, le réseau d'experts et quelques exemples d'avis récents (un plus vaste aperçu des avis rendus par le Conseil est disponible en ligne à l'adresse www.health.fgov/CSH_HGR). J'y décris notamment l'un des principaux rôles du Conseil: formuler des avis et des normes scientifiquement fondés à l'intention des décideurs politiques. Ces propositions de normes peuvent ensuite être transposées en réglementation et s'appliquer aux différents secteurs professionnels.

Je vous souhaite une agréable lecture et vous remercie pour l'intérêt que vous portez au Conseil Supérieur d'Hygiène.

Avec tous mes compliments,

**Prof. Dr Guy De Backer,
Président du Conseil Supérieur
d'Hygiène**



Histoire, mission, philosophie

Un peu d'histoire

Le Conseil Supérieur d'Hygiène fut créé auprès du Ministère de l'Intérieur en 1849. Le jeune Etat belge se dota alors d'un organe dont le rôle était d'épauler le gouvernement et de le conseiller afin de répondre adéquatement aux problèmes d'hygiène publique. Le Conseil fut rattaché au Ministère de la Santé publique lors de la création de ce dernier et le resta jusqu'à nos jours (Service Public Fédéral de la Santé publique, de la Sécurité de la chaîne alimentaire et de l'environnement). Sa mission s'est élargie considérablement depuis 1849.

Mission, compétences, réseau et système de qualité

En tant qu'organe scientifique du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, le Conseil a pour **mission** d'épauler la politique dans le domaine de la santé publique de manière indépendante et objective.

Cette mission consiste à émettre des avis – soit sur demande du ministre, de l'administration ou d'autres institutions fédérales, soit de sa propre initiative –, à formuler des recommandations et à établir des rapports qui tiennent compte des connaissances scientifiques les plus récentes. A cet effet, le Conseil dispose d'un **réseau d'experts** issus des institutions scientifiques et des universités de notre pays. Le Conseil ne fait pas de politique. Les avis du Conseil Supérieur d'Hygiène, formulés au sein des groupes de travail et validés ensuite par le Collège reposent exclusivement sur des **données scientifiques**.



... et valeurs

Tant les décideurs politiques que les scientifiques ou les journalistes reconnaissent l'expertise, les compétences et l'expérience du Conseil et ses avis servent de normes dans bon nombre de domaines.

Afin de garantir l'efficacité et la transparence du processus d'émission des avis, le Conseil Supérieur d'Hygiène met en œuvre un **système de qualité** basé sur des procédures.

Le Conseil s'assure de **l'impartialité** des professeurs et des experts notamment au moyen d'une procédure en matière de conflits d'intérêts.

Activité et structure

Le **domaine d'activité** du Conseil Supérieur d'Hygiène s'étend à tous les thèmes liés à la santé publique. Ceux-ci concernent principalement

les domaines suivants: santé mentale; facteurs physiques environnementaux; facteurs chimiques environnementaux; nutrition, alimentation et santé (en ce compris la sécurité alimentaire); facteurs biologiques (sang et dérivés sanguins, tissus et cellules, infectiologie, hygiène, vaccins, etc.).



Le Conseil est **structuré** autour de groupes de travail composés d'experts dans les différentes matières.

Les avis et recommandations formulés par ces derniers sont soumis pour validation au Collège. Le Bureau s'occupe du fonctionnement quotidien du Conseil Supérieur d'Hygiène. Le Secrétariat apporte, quant à lui, un appui aux groupes de travail et au Collège tant sur le plan administratif que scientifique.